

Foyer d'Hébergement Le Bon Pasteur

Lieu dit "Semens" - 33540 SAINT-BRICE - Tél. 05 56 71 52 80 - Fax : 05 56 71 60 57 - foyerbonpasteur@adgessa.fr - savsbonpasteur@adgessa.fr



L'établissement aujourd'hui :

Le FOYER d'Hébergement du BON PASTEUR a été construit en 1990. Situé dans le haut entre deux mers, il est implanté dans un parc arboré de 13 hectares.

Le foyer dispose de 30 chambres indépendantes de plus de 20 m², équipées d'une salle de bain. Un espace commun permet aux résidents de se retrouver au moment des repas et des loisirs, ainsi que de partager un repas dans le jardin aménagé et arboré.

Avec la participation de chaque résident et à partir de ses attentes et besoins, nous établirons un projet personnalisé afin d'assurer un accompagnement adapté et de qualité.

Chacun détient sa part d'engagements et de responsabilité dans l'observation du respect des règles de vie et des droits individuels comme collectifs.



Admission

Le foyer accueille 30 résidents travailleurs des ESAT du territoire, âgés de 20 à 60 ans ayant une orientation de la MDPH.

LES ADMISSIONS sont prononcées par la Direction du Foyer, en lien avec les Directions des ESAT du Territoire, après une période de stage de deux semaines minimum.

L'établissement est habilité à l'aide sociale.

Le prix de journée est fixé annuellement par le Conseil Général de la Gironde.



SITUATION

Le Foyer d'Hébergement du Bon Pasteur, implanté à Saint Brice au cœur de l'Entre-Deux-Mers, se trouve à 5 kms de la commune de Sauveterre de Guyenne.

*Le secrétariat se tient à votre disposition de 8H30 à 18H du lundi au vendredi.
Tél : 05 56 71 54 07*



Services

LES PROFESSIONNELS :

L'accompagnement des personnes est assuré par une équipe pluridisciplinaire :

- Equipe éducative : Educateur Spécialisé, Moniteur Educateur, Aide Médico-Psychologique
- Agents de nuit
- Agents des services logistiques
- Psychologue

Des temps de réunion et de coordination permettent de réunir l'ensemble des personnes qui participent à l'accompagnement. Un programme d'actions individualisées et/ou collectives, engage au quotidien l'ensemble des intervenants auprès des personnes.

LA VIE SOCIALE :

Développer le lien social est un axe prioritaire de l'accompagnement éducatif. Il vise à permettre à chacun de maintenir, de créer et de développer une vie sociale afin de s'ouvrir aux autres et de favoriser l'intégration.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Le projet éducatif vise à développer les capacités de la personne, à la faire évoluer vers une plus grande autonomie, en favorisant son insertion en milieu ordinaire et en développant des liens sociaux.

Les principes et les valeurs traduites par le projet d'établissement sont :

- D'offrir une présence et un accueil permanent dans un cadre de fonctionnement et d'accueil structurant
- D'assurer le confort et la sécurité du résident
- D'accompagner le développement de l'identité de la personne accueillie et sa capacité à s'ouvrir aux autres dans le respect de ses droits
- D'individualiser l'accompagnement
- De favoriser le lien social
- De développer des loisirs adaptés et valorisants.

LA RESTAURATION :

Les repas sont élaborés par un diététicien en collaboration avec le personnel des cuisines de l'établissement et les menus sont affichés chaque semaine.

Le petit déjeuner, les repas du soir et des week-ends peuvent être pris dans les chambres ou dans la salle commune. Dans un esprit de convivialité, le résident peut partager les repas avec sa famille ou ses amis dans la salle commune ou dans sa chambre au prix fixé par l'établissement. Il est nécessaire de prévenir l'équipe éducative 48 heures à l'avance.

L'ESPACE PRIVÉ :

Toutes les chambres sont individuelles et équipées d'une salle

d'eau avec WC. La chambre est le lieu privé du résident, il peut recréer un lieu intime avec des objets personnels et familiers sous réserve que les aménagements soient compatibles avec les règles de sécurité et d'hygiène de l'établissement.

Les objets muraux sont installés par le personnel technique.

Les chambres peuvent être équipées d'un système d'appel lumineux pour les personnes ayant un handicap auditif.

Les petits animaux en cage peuvent être acceptés dans le cadre du projet personnalisé et avec l'accord de la Direction.

LE LINGE :

L'établissement assure l'entretien du linge tout en laissant à chacun la possibilité de le faire.

LE MÉNAGE :

Chaque résident participe à l'entretien de son espace, à l'organisation et aux tâches collectives en fonction de ses possibilités. L'entretien des locaux est également assuré par le personnel de service qualifié.

LA SURVEILLANCE DE NUIT :

La surveillance de nuit est assurée par un agent de nuit.



LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Il est composé de représentants des résidents, des familles, des tuteurs, de membres du personnel, ainsi que d'un représentant de l'association gestionnaire. Le CVS est une instance de communication qui permet de participer directement à la vie de l'établissement et à son fonctionnement. Il se réunit au moins trois fois par an.

